

DÉCOUVREZ NOTRE MANDAT DE GESTION ISF 2015

RESPONSABLES Le groupe Meeschaert accompagne depuis 80 ans le développement de PME en France. ET ENGAGÉS Le Cercle Meeschaert vous permet d'investir directement au capital de PME jugées dynamiques et de financer leurs projets de développement dans un cadre fiscal avantageux, acquis en contrepartie de contraintes spécifiques, qui ne doit pas être la seule source de motivation du souscripteur. Pour plus d'informations, contactez notre équipe au 01 53 40 24 78.



RISQUE DE PERTE EN CAPITAL 50 % DE RÉDUCTION ISF PLAFONNÉ À 45 000€⁽¹⁾ RISQUE D'IMMOBILISATION DE VOS AVOIRS AU DELÀ DE 7 ANS

Votre investissement est bloqué pour une durée minimale de 5,5 ans, et en partie ou en totalité jusqu'à la liquidation totale de votre portefeuille qui peut s'avérer délicate et pourrait nécessiter un horizon de placement au-delà de 7 ans. La durée de détention peut donc dépasser la période de blocage fiscal. Nous vous invitons à consulter les Conditions Générales du mandat afin de prendre connaissance des risques inhérents à un investissement dans des PME. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque souscripteur.

Meeschaert Capital Développement est une marque commerciale de la société de gestion Meeschaert Capital Partners agréée par l'AMF en date du 4 décembre 2012, n° GP-12000033 au titre de société de gestion de portefeuille soumise au régime de la directive n°2004/39/CE.

(1) Dispositif fiscal de réduction d'ISF en vigueur à la date d'édition et visé à l'article 885-0 V bis du C.G.I. et précisé notamment par les Bulletins Officiels des Impôts (BOI) suivants BOI-PAT-ISF-40-30-10, BOI-PAT-ISF-40-30-20, BOI-PAT-ISF-40-30-70.